

Paris, le 16 janvier 2020

PIERRE ET VACANCES
Société anonyme au capital de € 98.052.320
Siège social : L'Artois - Espace Pont de Flandre -
11 rue de Cambrai - 75947 PARIS Cedex 19
316 580 869 R.C.S. PARIS

**Modalités de mise à disposition des documents préparatoires
à l'Assemblée Générale Mixte du 5 février 2020**

L'Assemblée Générale Mixte (Ordinaire annuelle et Extraordinaire) des actionnaires de Pierre et Vacances se tiendra le mercredi 5 février 2020 à 15 heures, à L'Hôtel des Arts & Métiers, 9 bis avenue d'Iéna à Paris 16^{ème}.

L'avis de réunion préalable, comprenant l'ordre du jour et les projets de résolutions, a été publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO) du 30 décembre 2019. L'avis de convocation sera publié au BALO du 17 janvier 2020 et dans le journal d'annonce légales « Journal Spécial des Sociétés » du 18 janvier 2020. Les modalités de participation et de vote à cette Assemblée figurent dans ces avis.

Tous les documents et informations prévus à l'article R. 225-73-1 du Code de commerce sont disponibles sur le site Internet de Pierre et Vacances, à l'adresse suivante : <http://www.groupepvc.com> (rubrique Finance / Assemblées Générales / Assemblée Générale 2020). Ils seront également tenus à la disposition des actionnaires à compter de la convocation de l'Assemblée Générale, conformément aux dispositions réglementaires applicables.

Jusqu'au 5^{ème} jour inclus avant l'Assemblée Générale, tout actionnaire au nominatif peut demander à la société de lui envoyer les documents visés aux articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce. Pour les titulaires d'actions au porteur, l'exercice de ce droit est subordonné à la fourniture d'une attestation de participation dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Tout actionnaire peut prendre connaissance des documents visés aux articles L. 225-115 et R. 225-83 du Code de commerce au siège de la société pendant un délai de 15 jours précédant la date de l'Assemblée Générale.